

DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre, à dix-neuf heures 30, le Conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire de la commune.

Étaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, SCHLICHTER PASCAL, HIGI CHRISTIANE, GANGLOFF HENRI-PIERRE, GALL ALEXIA, CAGNINA MARC, STOLL VALERIE, RIVIERE BAPTISTE, HILSEBEIN SARAH, SPANGENBERGER GREGORY, HUCKERT KATIA, FORESTIER ADRIEN, FUNFROCK PHILIPPE, ERATH DIDIER, OSSWALD NICOLE.

Ont donné pouvoir : WURTZ YVES à OSSWALD Nicole - HEITZ PATRICIA à FORLER BRIGITTE

Secrétaire de séance : Christiane HIGI

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 19 / Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17 / Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 11 septembre 2023

DM N°054/2023 - ADOPTION DES RATIOS D'AVANCEMENT DU PERSONNEL TITULAIRE

M. le Maire expose au Conseil municipal que l'avancement de grade est accordé par l'autorité territoriale aux agents remplissant les conditions d'ancienneté et/ou de réussite à un examen professionnel après appréciation de leur valeur professionnelle et des acquis de l'expérience.

Considérant que les avancements de grade doivent tenir compte des Lignes Directrices de Gestion (LDG) arrêtées par l'autorité territoriale après avis du Comité Technique placé auprès du CDG67.

Le Maire propose de retenir un ratio à 100 % et prononcer les avancements de grade, sauf avis défavorable de l'autorité territoriale et sous réserve que la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents le justifient.

Il s'agit pour le Conseil de délibérer quant à l'adoption du taux des ratios d'avancement du personnel titulaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le taux des ratios d'avancement du personnel titulaire à 100 %.

Pour extrait conforme, le 18 septembre 2023

Le Maire, Alexandre LORENTZ

